

**Département de la Charente-Maritime
Commune de SOUBRAN**

**SÉANCE DU 15 AVRIL 2024
À 20h30
à la Mairie de SOUBRAN**

Nombre de conseillers en exercice : 8

Date de convocation du conseil municipal : le 10 avril 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à vingt heures trente,
Les Conseillers Municipaux de la commune de SOUBRAN, dûment convoqués par le maire, se sont réunis en séance publique sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L2121-10, L2121-11 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Madame Maud MAINGOT, le maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mmes MAINGOT Maud, KLINUSKI Céline, JEANNEAU Christelle, Ms PERODEAU Bernard, RIPPE François, ARDOUIN Nicolas, PLAT Frédéric et SAMSON Thierry.

Absents :

Pouvoirs :

La séance débute à 20h30.

Mme KLINUSKI Céline est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

➤ **Délibérations à l'ordre du jour :**

1. **Vote du Compte Administratif 2023 ;**
2. **Affectation du résultat ;**
3. **Vote du Budget Primitif 2024 ;**
4. **Vote du taux de fongibilité ;**
5. **Attribution des subventions aux associations ;**

➤ **Questions diverses :**

La séance débute à 20h30.

1- Vote du Compte Administratif 2023

Madame le Maire présente son compte administratif pour l'année 2023, les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion du trésor public.

Madame le maire sort. Monsieur Bernard PERODEAU, conseiller, propose au conseil de voter le compte administratif.

Le CA est approuvé par le Conseil à l'unanimité avec 7 voix pour.

2- Affectation du résultat

Madame le Maire présente le résultat excédentaire de fonctionnement et propose son affectation aux investissements selon le tableau ci-dessous.

Excédent de fonctionnement	29 979.61
Excédent reporté	87 855.72
Total excédent de fonctionnement	117 835.33
Déficit d'investissement	55 641.60
Déficit des restes à réaliser	23 682.60
Besoin en financement	79 324.20
Résultat d'exploitation au 31/12/2023	117 835.33
Affectation complémentaire en réserve	79 324.20
Résultat reporté en fonctionnement	38 511.13
Résultat d'investissement reporté	55 641.60

La proposition d'affectation du résultat est acceptée par le conseil à l'unanimité avec 8 voix pour.

3- Vote du budget primitif 2024

Madame le Maire présente le budget prévisionnel, il est équilibré et présente des emprunts en recette des projets d'investissement ainsi que la vente d'un bâtiment communal.

<u>Investissement</u>		
Dépenses :	495 584,20	(dont 23 682,60 de RAR)
Recettes :	495 584,20	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	494 274,87	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	494 274,87	(dont 0,00 de RAR)

Le budget primitif 2024 est adopté par le conseil à 6 voix pour et 2 voix contre.

4- Vote du taux de fongibilité

Madame le Maire rappelle la délibération du 13 avril 2023 où le Conseil avait décidé de l'autoriser à faire des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Elle propose d'augmenter à 7.5% du montant des dépenses réelles la possibilité de faire ses mouvements entre chapitre pour permettre plus de souplesse dans la gestion du budget.

Le conseil accepte à 6 voix pour, 1 voix contre et 1 voix abstention de passer le taux de fongibilité à 7.5%

5- Attribution des subventions aux associations

Point reporté à une date ultérieure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.